

## RAPPORT D'ÉVALUATION – 1<sup>ER</sup> CYCLE

### **Université de Poitiers**

Bilan de la mise en œuvre de l'offre de formation de 1<sup>er</sup> cycle

---

### **CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021**

#### **VAGUE B**

Évaluation réalisée sur la base du dossier déposé le 06/11/2020

Rapport publié le 03/05/2021



Pour le Hcéres<sup>1</sup> :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup> :

Laurent Kwiatkowski, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

<sup>1</sup> Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Ce rapport est le résultat de l'évaluation de la politique de l'université sur la maîtrise, l'organisation et la qualité de son 1<sup>er</sup> cycle, et cela au regard des politiques publiques de l'enseignement supérieur.

Cette évaluation repose d'une part, sur un dossier d'autoévaluation du 1<sup>er</sup> cycle et une synthèse de l'autoévaluation de chaque formation de 1<sup>er</sup> cycle conférant le grade de licence à ses diplômés, et d'autre part, une visite comprenant en particulier la rencontre de formations représentatives (environ 20 % de l'offre de formation) choisies conjointement et collégalement par le Hcéres et l'université.

*En raison du contexte sanitaire (Covid-19), la visite s'est déroulée en distanciel en respectant le processus de l'évaluation initialement prévu.*

# Conditions de l'évaluation

## Composition du comité d'experts

<b>Président :</b>	M. Laurent Kwiatkowski, Université Côte d'Azur
<b>Expert(e)s :</b>	Mme Céline Cossu, Experte issue du monde socio-économique M. Alexandre Getenet, Expert étudiant, Sorbonne Université M. Nicolas Lesca, Université Grenoble Alpes Mme Fabienne Tatin-Froux, Université de Franche-Comté Mme Catherine Tirvaudey, Université de Franche-Comté

Le Hcéres était représenté par M. Didier Chamagne, conseiller scientifique.

## Description de la visite sur site

**Date de la visite :** les 26 et 27 janvier 2021

### Organisation de la visite :

Les éléments de preuve concernant les formations auditées ont été demandés à l'établissement le 21 décembre 2020 pour un retour au plus tard le 21 janvier 2021 afin que le comité d'experts du Hcéres puisse les exploiter avant les auditions. La visite s'est déroulée sur deux journées. Après une matinée à huis clos du comité d'experts du Hcéres, l'après-midi de la première journée s'est déroulée en trois phases : (i) le discours de la présidente de l'établissement rappelant les éléments marquants de la politique d'établissement de premier cycle, (ii) la présentation synthétique par le président du comité d'experts, des éléments saillants du dossier d'autoévaluation transmis par l'établissement et les points d'attention résultants, (iii) les réponses de l'équipe présidentielle et échanges avec le comité d'experts. Cette journée s'est terminée par une réunion à huis clos du comité. La seconde journée fut consacrée aux auditions des dix formations sélectionnées, pour moitié par le Hcéres, pour moitié par l'établissement. À cet effet, le comité s'est divisé en deux groupes afin d'entendre les représentants des formations concernées. Une réunion à huis clos du comité permettant d'établir les premiers éléments du rapport d'évaluation a clôturé cette dernière journée.

### Liste des formations rencontrées :

- Licence *Arts du spectacle* représentée par : codirecteur du parcours de master *Assistant à la mise en scène* et du département Arts du spectacle (ADS) en 2018-2019 - assesseure à la prospective de l'UFR lettres et langues - directeur du parcours de master *Cinéma et théâtre contemporains* - directrice du département ADS depuis 2020.
- Licence *Droit* représentée par : doyen de l'UFR droit et sciences sociales – deux vice-doyens à la formation
- Licence *Économie-Gestion* représentée par : directeur de l'institut des risques industriels, assurantiels et financiers - directrice de l'UFR sciences économiques – directrice des études au sein de l'UFR sciences économiques – directrice des études au sein de l'institut d'administration des entreprises.
- Licence *Informatique* représentée par : responsable et coresponsable de la licence - directeur des études L1 des portails IM (informatique/mathématiques) et PCIT (physique/chimie/sciences pour l'ingénieur/sciences de la terre).
- Licence *Psychologie* représentée par : responsable de la mention et deux co-porteurs de la mention.
- Licence *Sciences et techniques des activités physiques et sportives* représentée par : doyen de l'UFR sciences du sport - assesseur à la pédagogie 2018-2020 – deux assesseurs à la pédagogie depuis 2020.
- Licence professionnelle *Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels* représentée par : responsable et coresponsable de la formation - directrice adjointe à la formation de l'UFR sciences fondamentale et appliquées.

- Licence professionnelle *Santé, vieillissement, activités physiques adaptées* représentée par : responsable de la formation – assesseur à la pédagogie 2018-2020 – deux assesseurs à la pédagogie depuis 2020.
- Licence professionnelle *Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement* représentée par : responsable de la formation - directeur du département d'enseignement Géosciences – un membre de l'équipe pédagogique.
- Licence professionnelle *Métiers du décisionnel et de la statistique* représentée par : responsable de la formation, directeur et directeur adjoint de l'IUT de Poitiers

## Présentation

L'Université de Poitiers voit ses origines ancrées dans l'histoire, à l'époque médiévale où le royaume de France combattit celui d'Angleterre pendant plus d'un siècle pour échapper à sa domination, entraînant l'exil d'une partie de l'Université de Paris au sud. Le pape Eugène IV autorisa la création de cette université en 1431, rendue effective par lettres patentes du roi Charles VII le Victorieux un an plus tard, récompensant le Poitou de sa fidélité durant cette guerre de « cent ans ». Au XVI<sup>ème</sup> siècle, l'Université de Poitiers est l'une des plus importantes après Paris, avec ses 4 000 étudiants dont certains deviennent célèbres, comme par exemple l'écrivain François Rabelais, le mathématicien philosophe René Descartes ou encore le poète Pierre de Ronsard. Avec la disparition des universités provinciales à la Révolution, l'Université de Poitiers prend une nouvelle forme au début du XIX<sup>ème</sup> siècle en créant un certain nombre de nouvelles facultés et d'instituts. Près de 600 ans après sa création, l'Université de Poitiers s'étend désormais sur six campus à travers trois départements limitrophes en région Nouvelle Aquitaine : Vienne (campus de Poitiers, de Châtelleraut et du Futuroscope), Deux-Sèvres (campus de Niort), Charente (campus d'Angoulême et de Ségonzac). Elle regroupe son offre de formation autour de cinq grands champs thématiques : (i) sciences juridiques, économiques et de gestion, (ii) sciences et technologies, (iii) sciences de la vie, du sport et de la santé, (iv) sciences humaines, lettres, langues et arts, (v) sciences de la formation et de l'éducation. Ces formations sont portées par sept unités de formation et de recherche (droit et sciences sociales, sciences économiques, sciences fondamentales et appliquées, lettres et langues, sciences humaines et art, sciences du sport, médecine et pharmacie), cinq instituts (Institut universitaire de technologie de Poitiers réparti sur trois sites, Institut universitaire de technologie d'Angoulême, Institut d'administration des entreprises IAE, Institut de préparation à l'administration générale IPAG, Institut des risques industriels, assurantiels et financiers IRIAF), deux écoles (École nationale supérieure d'ingénieurs de Poitiers ENSIP, École supérieure du professorat et de l'éducation ESPE) et accueillent plus de 28 000 étudiants dont près de 4 000 internationaux.

L'offre de formation de l'Université de Poitiers a été évaluée par le Hcéres lors de la campagne 2016-2017 dans le cadre de la vague C. Sa récente intégration dans la vague B avec la réduction de la durée du contrat d'établissement d'un an et les modifications apportées au sein de la nouvelle offre n'ont pas permis de fournir des indicateurs pertinents sur plusieurs années. Aussi, l'autoévaluation de l'établissement a porté sur la première année de fonctionnement de sa nouvelle offre de formation, soit l'année universitaire 2018-2019. Le premier cycle de l'établissement accueille environ 16 500 étudiants dont 45 % de primo-entrants selon une répartition classique avec 71 % en licence générale, 13 % préparant le diplôme universitaire de technologie, 8 % en première année commune aux études de santé et 4 % en licences professionnelles. Bien que l'établissement soit accrédité pour porter 29 licences générales et 30 licences professionnelles, le dossier d'autoévaluation présenté par l'établissement porte sur 50 formations (24 licences générales, 23 licences professionnelles et 3 diplômes de formation générale en santé), en raison de la décision de fermeture d'un certain nombre de portails licence et de licences professionnelles à la rentrée universitaire 2019.

L'établissement a toujours su se donner les moyens d'accompagner ses actions. De 2012 à 2019, l'agence nationale de la recherche ANR sélectionne le projet PaRé (parcours réussite) dans le cadre de l'appel à projets du programme d'investissements d'avenir PIA1 IDEFI (initiatives d'excellence en formations innovantes). Ce projet est destiné à renforcer l'appui aux étudiants, le renouvellement des pratiques pédagogiques et le lien avec la recherche. En 2018, l'Université de Poitiers fait partie des dix-neuf lauréats des nouveaux cursus universitaires dans le cadre du programme d'investissements d'avenir PIA3 NCU. Son projet ELANS « Personnaliser les parcours à l'université », centré sur les licences générales, est doté de 9,5 millions d'euros sur dix ans pour diversifier les parcours, développer l'accompagnement des étudiants et les cursus modulaires, déployer les compétences transversales, l'approche compétences et diversifier les pratiques pédagogiques afin de réduire l'échec en licence. Tout récemment, l'établissement est lauréat d'un nouveau financement du programme d'investissements d'avenir avec le projet PIA3 CODA (à la croisée des parcours), fruit d'un partenariat avec La Rochelle Université, le rectorat de l'académie de Poitiers et le CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires) de Poitiers. Ce projet vise à créer une dynamique de préparation à l'entrée dans l'enseignement

supérieur au plus près des possibilités d'orientation des lycéens sur tous les types de territoires (réussite des étudiants par un accompagnement individualisé, personnalisation des parcours, mise en place de passerelles).

## Analyse globale

### L'interaction avec le secondaire, l'information aux lycéens, aux familles et aux divers publics candidats à l'enseignement supérieur

L'interaction avec le secondaire, dans le cadre du continuum -3/+3, est formalisé depuis 2014 par une convention cadre entre le rectorat et les universités de La Rochelle et Poitiers. De nombreuses actions sont mises en œuvre afin d'informer les publics concernés dans le cadre du programme d'investissements d'avenir PIA3 « Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures ». À cet effet, les supports de communication ont été revus et uniformisés lors de la mise en place de l'offre de formation. Le nouveau catalogue est intégré au système d'information de l'université et disponible via Parcoursup. Cette évolution, demandée dans le dernier rapport d'évaluation Hcéres, est très positive et ces efforts doivent être maintenus. La communication sur l'alternance est centralisée par le service commun UP&Pro, complétée par les équipes pédagogiques.

Les actions de communication sont coordonnées par le service commun d'accompagnement à la formation, l'insertion et la réussite étudiante (SAFIRE) agissant avec un correspondant au sein de chacune des composantes de l'établissement. L'information directe aux lycéens est transmise à l'université, via les Journées Portes Ouvertes, lors d'immersions collectives ou individuelles, mais aussi dans les lycées et salons d'orientation régionaux. Lors de ces nombreuses occasions de communiquer, tous les lycées doivent être ciblés de manière égale en rappelant systématiquement les réalités du cursus licence en termes d'exigence, de prérequis et d'un projet professionnel bien réfléchi, afin de limiter le nombre d'étudiants inscrits se retrouvant rapidement en situation d'échec et/ou d'abandon. Les lycéens peuvent découvrir la vie universitaire à travers plusieurs outils pédagogiques accompagnés par des ambassadeurs en service civique, formés pour délivrer les renseignements. En particulier une chaîne de transmission efficace a été créée entre le service SAFIRE et les équipes pédagogiques afin de répondre aux questions spécifiques concernant les formations, les questions liées à la vie étudiante étant redirigées vers les ambassadeurs. Le jeu d'animation « UniversCity » proposé par l'établissement, permettant de découvrir la vie étudiante au quotidien, ses plaisirs et ses contraintes et abordant les aspects méthodologiques du travail universitaire, pourrait aussi devenir un véritable outil d'orientation en mettant en relation le profil spécifique du lycéen et les pourcentages de réussite par filière. Par rapport à un projet personnel et professionnel et les résultats obtenus, le lycéen pourrait ainsi bénéficier d'un prototypage destiné à choisir l'orientation la plus adaptée, à connaître les mises à niveau nécessaires ou encore si l'intégration d'un dispositif « OUI-SI » est à envisager.

Portées par la Vice-présidente déléguée à la Formation et à la vie universitaire, « les matinales » de l'Université de Poitiers, dispositifs d'information à destination des prescripteurs d'orientation dans les lycées de l'académie (proveurs, professeurs principaux, représentants des parents d'élèves, psychologues de l'éducation nationale) permettent d'expliquer les évolutions et le fonctionnement de l'université de manière régulière. Ce lien fort existant entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur dans l'académie de Poitiers s'accompagne de plus par la présence de deux conseillères d'orientation travaillant en temps partagé entre le rectorat et l'université.

Parcoursup est utilisé par l'établissement comme un « outil de pilotage de sa politique d'orientation ». L'outil d'aide à la décision associé est paramétré de manière centralisée par l'établissement, après discussion avec les équipes pédagogiques, les critères étant diffusés aux acteurs de l'enseignement secondaire. Il est toutefois surprenant que pour une majorité de mentions de licence, les attendus notés sur Parcoursup soient limités à l'obtention d'un bac général, sans tenir compte de la spécificité de la discipline de la licence, ni des spécialités choisies par les lycéens, les mettant au même niveau de comparaison dans les matières. Cette adéquation entre disciplines du baccalauréat et domaine de la mention de licence semble pourtant être, dans certains cas comme en sciences, un prérequis à la réussite et une information importante à transmettre aux candidats. Certains étudiants s'engagent ainsi dans des filières, sans qu'il soit possible de détecter au préalable le besoin d'un accompagnement qui est actuellement destiné aux bacheliers technologiques et professionnels, des étudiants qui se retrouvent le plus souvent en échec. Le paramétrage Parcoursup mérite encore d'être affiné afin que ce logiciel devienne un véritable outil d'information, d'orientation et de lutte contre l'échec par la détection, au plus tôt, du besoin d'un accompagnement adapté, y compris pour le baccalauréat général. Aucune information sur les dispositifs d'orientation hors Parcoursup tels que les réorientations internes à l'université n'est précisée dans le dossier d'autoévaluation transmis par l'établissement.

## La stratégie et le cadrage de l'offre de formation

L'Université de Poitiers désire accueillir *a minima* tous les bacheliers de l'académie qui le souhaitent et pour la filière « psychologie », également ceux de Limoges. À cet effet, les capacités d'accueil et les données d'appel ParcoursSup sont pilotées en central, avec un chargé de mission dédié, permettant de limiter le délai de réponse aux candidats et les listes d'attentes. Ainsi, pour la plupart des filières sans tension, l'ensemble des candidats reçoit une réponse positive dès le premier jour, diminuant l'engorgement des files d'attente de certaines formations et l'inquiétude des candidats et de leur famille. Par ailleurs, une attention particulière est apportée aux candidats sans solutions. L'établissement doit cependant être vigilant à l'adéquation entre les capacités affichées dans le but d'accueillir tous les bacheliers qui le souhaitent et les capacités réelles d'accueil en termes de moyens humains, logistiques et financiers alloués aux unités de formation et de recherche (UFR) qui devront supporter ces effectifs. Le recours envisagé aux nouvelles formes d'enseignement ne doit pas occulter la nécessité d'un encadrement de proximité pour un public dont l'appropriation des exigences universitaires est une étape pouvant être difficile à franchir.

L'Université de Poitiers est porteuse du projet « Nouveaux Coursus à l'Université » ELANS qui va permettre de faire évoluer les licences en adéquation avec les termes de l'arrêté du 30 juillet 2018. Les principaux objectifs sont de faciliter la personnalisation des parcours, l'application du cadrage de l'université pour les compétences transversales, la mise en place des dispositifs d'aide à la réussite et le déploiement de l'approche compétence. L'université accompagnera les formations volontaires dans ces évolutions nécessitant des transformations pédagogiques profondes. Ces transformations seront impulsées par les services communs de l'université sans être imposées. Le délai de mise en place de ces transformations, fixé à dix ans, semble long au regard des moyens dont dispose l'établissement pour leur réalisation.

L'individualisation des parcours est fondée d'une part sur la spécialisation progressive et d'autre part sur une ouverture sur la professionnalisation et/ou l'internationalisation. L'accès à la première année est complexe, avec un nombre important de licences disciplinaires ainsi que de portails, essentiellement bi-disciplinaires : une offre à 19 portails en 2018 réduite à 13 en 2020, constatant que certaines associations n'étaient pas pertinentes. La spécialisation progressive est obtenue sous forme de « majeur/mineur » dès le second semestre puis en seconde année par la possibilité de maintenir une bi-disciplinarité, de se spécialiser sur une seule discipline pour l'approfondir et de se pré-professionnaliser par la découverte des métiers de l'enseignement ou en vue d'une insertion professionnelle après l'obtention d'une licence professionnelle. Si cette individualisation des parcours constitue théoriquement une réponse intéressante à de nombreuses préoccupations sur l'organisation du premier cycle et l'accompagnement des étudiants dans la construction de leurs cursus, elle se heurte en pratique à ses propres limites. Les combinaisons de disciplines proposées ne font pas toujours sens pour les étudiants qui se spécialisent très rapidement sur l'une ou l'autre des disciplines de la mention. Le cadrage de l'établissement accorde une attention et une place importante à la préparation aux métiers de l'éducation et à l'accès aux masters MEEF, avec une unité d'enseignement spécifique en deuxième et en troisième années de licence. Ces enseignements rencontrent d'ailleurs un réel succès auprès des étudiants. La place accordée à la préparation pour une insertion professionnelle à bac+3 et l'engouement que suscite l'unité d'enseignement spécifique auprès des étudiants sont bien moins convaincants. Une réflexion plus profonde et concertée, notamment lors de la refonte des licences professionnelles en tant que parcours de licence générale, est nécessaire pour aider les étudiants à se diriger vers des parcours professionnalisants. Une autre possibilité d'individualisation de parcours consiste à poursuivre une seconde langue vivante en choisissant le parcours-type « international ». Toutefois, une certification dans cette seconde langue et/ou le suivi d'un stage à l'étranger permettrait de mieux valoriser ce parcours pour les étudiants.

Les études de santé sont dispensées sur le site de Poitiers (présentiel/distanciel) et sur celui d'Angoulême (uniquement en distanciel) sous forme de cours magistraux. Les travaux dirigés sont mis en ligne. Des étudiants de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années s'occupent du tutorat le soir. Le dossier d'autoévaluation met en évidence la difficulté et le coût liés à l'organisation du concours de 1<sup>ère</sup> année de santé dans le respect de l'équité. Des passerelles entrantes existent jusqu'en 2019 avec trois mentions de licences scientifiques (*Physique, Chimie et Sciences de la Vie*) et sortantes avec certaines mentions de licence pour les étudiants n'ayant pas le droit de redoubler en PACES. La réforme liée aux études de santé, appliquée depuis la rentrée 2020, a complètement modifié cette organisation. Quatorze Licences accès santé (L.AS) ont été ouvertes en 2020, dans cinq composantes volontaires, en remplacement de l'année PACES. Le choix de l'université de ne pas ouvrir de portail accès santé spécifique est justifié par le choix de ne pas recréer une voie d'excellence. Il peut cependant démotiver les étudiants dont le seul projet est d'étudier uniquement en santé, avec comme risque de perdre un public motivé dans le domaine de la santé en les obligeant à suivre une autre discipline et de surcharger les licences L.AS. La question de l'ajustement de l'offre de formation et de la réallocation des moyens financiers et humains peut aussi se poser avec le mouvement d'étudiants entre santé et les autres disciplines.

Des conventions avec les lycées fluidifient le parcours des bacheliers intégrés en classes préparatoires en mettant en place des possibilités de réorientation, des validations d'année et des passerelles. Ce type de

partenariat entre les formations Sciences, technologies, santé (STS) et les licences professionnelles ne semble pas exister de manière formalisée ; pour autant, les diplômés d'un BTS (Brevet de technicien supérieur) issus des lycées situés à proximité de l'Université de Poitiers, constituent une large part des effectifs des formations professionnalisantes du premier cycle de l'établissement.

La participation du monde socioéconomique passe essentiellement par les licences professionnelles dont le cadrage universitaire impose une présence obligatoire dans les enseignements (50 % des enseignements assurés en moyenne par des professionnels) comme dans les conseils de perfectionnement, une présence qu'il convient d'affirmer et de vérifier au niveau central. Cette participation se mesure aussi avec l'augmentation du nombre de formations s'ouvrant à l'alternance sous contrat (23 licences professionnelles et 3 parcours troisième année L3 de mention de licence générale).

L'approche compétences permettant la définition d'un référentiel commun entre le monde académique et le monde professionnel est timidement amorcée. Actuellement, trois mentions pilotes de licence mènent un travail de réflexion pédagogique sur le sujet. Un cadrage pour les compétences transversales, par groupe de niveau, a cependant été adopté (langues, numérique, recherche documentaire, projet personnel et professionnel de l'étudiant (PPPE) et méthodologie du travail universitaire), les contenus devenant exclusivement disciplinaires en troisième année. Ce cadrage université est piloté par les services adaptés mais l'application est laissée aux composantes.

## L'accompagnement des étudiants vers la réussite

La mise en œuvre des dispositifs d'aide à la réussite étudiante - dits « OUI-SI » - qui n'a pas été possible pour la rentrée 2018 comme le prévoyait la loi ORE de mars 2018 et l'arrêté Licence du 30 juillet 2018, fut reportée à la rentrée 2019 avec un cadrage de l'établissement portant sur deux aspects : (i) proposer un seul des deux dispositifs prévus par la loi, à savoir le dispositif de catégorie 1 consistant en un renforcement des acquis de l'étudiant sans allongement de la durée du diplôme ; (ii) réserver exclusivement les propositions « OUI-SI » aux néo-bacheliers issus de filières technologiques et professionnelles, populations dont le taux de réussite en licence est le plus faible. Huit licences accessibles par ParcoursSup ont ainsi mis en place ce dispositif à la rentrée 2019 : *Économie et gestion, Chimie, Informatique, Mathématiques, Physique, Sciences de la terre, Sciences de la vie, et Sciences pour l'ingénieur*. Son déploiement dans la licence *Administration économique et sociale* était prévu pour la rentrée 2020. En revanche, ce dispositif n'est pas déployé dans les licences des domaines Sciences humaines et sociales (SHS), Arts, lettres, langues (ALL) ainsi que dans la licence *Droit*, un dispositif parfois méconnu de certains responsables de formation. En 2019-2020, 119 candidats ayant reçu une proposition « OUI-SI » sur ParcoursSup se sont inscrits dans l'une des licences, ce qui est très faible au regard de l'effectif étudiant et du taux d'échec en L1 et pour une seconde année de mise en œuvre de ParcoursSup et de la loi ORE. 49,6 % ont validé leur première année, soit un taux de réussite sur cette population légèrement supérieur à celui des néo-bacheliers de l'établissement (45,5 %), ce qui interroge sur l'efficacité du dispositif proposé et sur les outils d'évaluation mis en œuvre dans une logique d'amélioration continue. Globalement, le déploiement des « OUI-SI » apparaît comme encore fragile. Il questionne autant l'ambition de l'établissement en matière d'accompagnement de l'ensemble des néo-bacheliers vers la réussite (tout bac et toute filière confondus), que l'appropriation de la réforme et les choix de sa mise en œuvre par les composantes et les formations. L'établissement peut s'appuyer, plus fortement encore qu'il ne le fait déjà, sur le NCU ELANS, pour accompagner les composantes dans la mise en place, pour tous les néo-bacheliers qui en auraient besoin, de dispositifs soutenable adaptés aux filières et à leurs étudiants pour les aider à réussir.

La direction des études est opérationnelle depuis la rentrée 2019. Le choix a été fait de l'inscrire au niveau de la mention, pilotée par un directeur des études qui coordonne une équipe d'enseignant-référents. Les missions respectives du directeur des études et de l'enseignant-référent (qui existait déjà avant la loi ORE) sont clairement définies. Leur désignation fait l'objet d'un arrêté nominatif formel par la direction de la composante. Des outils ont été créés et mis à leur disposition pour les aider dans leurs missions (guide de l'enseignant-référent, grille indicative d'entretien, sensibilisations et formations organisées par les services CRIIP et SAFIRE). Un tableau de bord est en cours de construction afin de suivre et faire évoluer les missions de l'enseignant-référent au plus près des besoins d'accompagnement des étudiants. La loi ORE prévoit également la mise en place d'un contrat pédagogique de réussite et de personnalisation des parcours qui accompagne l'étudiant sur ses trois années de licence. Ce dispositif, systématiquement déployé en première année, devra être prolongé sur l'entièreté du cursus de premier cycle. Il complète les autres contrats d'accompagnement et d'aménagement des études (CAE) plus spécifiques et singuliers (étudiants en situation de handicap, sportifs de haut niveau, chargés de famille, étudiant-parent, etc.) déjà déployés par l'Université de Poitiers. Une mise en cohérence et une intégration de tous ces contrats permettraient sans doute d'avoir une vision consolidée de l'ensemble des aménagements mis en place pour chaque étudiant qui en bénéficie.

Depuis 2015-2016, la convention cadre signée entre l'Université de Poitiers, le Rectorat de l'académie de Poitiers et cinq de ses établissements scolaires d'enseignement secondaire organise des passerelles « réciproques ». Les



élèves de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ont la possibilité de se réorienter vers une première année de Licence ou d'un DUT dès le semestre 2, vers une seconde année de licence après validation de la première année CPGE, ou encore vers un parcours de L3 après validation de la seconde année CPGE. Neuf DUT et 15 licences sont ainsi accessibles aux élèves de CPGE qui souhaitent se réorienter vers des formations universitaires. En 2018-2019, 626 étudiants de l'Université de Poitiers sont ainsi doublement inscrits en CPGE, soit 70,73 % de la population des élèves inscrits dans les CPGE signataires. Le rapport ne précise pas combien de ces élèves ont effectivement bénéficié de ces passerelles afin de poursuivre leurs études à l'université. A défaut de cas de réorientation de l'université vers les CPGE, la réciprocité de ces passerelles, telle que prévue dans l'accord cadre, relève davantage de la courtoisie que d'une possibilité avérée.

Le rapport d'autoévaluation de l'établissement ne précise pas les dispositifs de réorientation internes mis en place par l'établissement, malgré la citation d'un dispositif « Rebond ». Il semble que cela relève davantage du cas par cas que de dispositifs clairement formalisés, donc visibles et lisibles par les étudiants.

Un « socle commun » a été formalisé pour encadrer les pratiques d'enseignement du projet personnel et professionnel de l'étudiant (PPPE). Il prévoit 18 heures minimum de PPPE obligatoirement réparties entre le second et le quatrième semestre, une intégration du PPPE dans les enseignements disciplinaires de troisième année, un référentiel précis des thématiques à aborder et des séquences pédagogiques contextualisables selon les spécificités disciplinaires. L'enseignement de PPPE doit aborder trois thématiques : la découverte des métiers et des secteurs d'activité en relation avec le domaine de formation, la découverte et la construction des parcours d'études et de formation, la découverte et la pratique des outils au service du PPPE. Ce cadrage (volume horaire et progressivité des enseignements) a fait l'objet d'un vote pour approbation par les instances de l'établissement.

Pour renforcer leur visibilité, les licences professionnelles de l'Université de Poitiers sont adossées aux mentions de licence au sein desquelles une option de préprofessionnalisation « découverte des licences professionnelles » (6 crédits ECTS) est proposée aux étudiants de seconde année intéressés dans le cadre de l'individualisation de leurs parcours. La très faible attractivité (18 étudiants), ainsi que les évaluations critiques des étudiants ayant suivi cette option en 2018-2019, devrait questionner l'établissement sur sa politique en termes de préparation à une insertion professionnelle à bac+3. La professionnalisation porte également sur la préparation aux métiers de l'enseignement et l'accès aux masters MEEF et dans le cadrage de l'offre de formation, une attention particulière a été portée sur le continuum licence / MEEF. En seconde année de licence, des options de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement sont proposées (12 crédits ECTS). En troisième année, un étudiant peut suivre un parcours-type de sensibilisation et de préparation aux métiers de l'enseignement (12 crédits ECTS). Ainsi, dans le cadre de l'individualisation de son parcours de licence, un étudiant peut valider jusqu'à 24 crédits ECTS spécifiquement dédiés à une spécialisation vers les Masters MEEF 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré. Le succès de cette préparation auprès des étudiants de licence, tous domaines confondus, témoigne de leur intérêt (290 étudiants en S3, 275 en S4, 287 en S5, 289 en S6). Toutefois, il est dommage que le rapport ne fasse pas état de la poursuite d'études en master MEEF, des étudiants de licence ayant suivi ces options.

La politique de l'Université de Poitiers en matière de stage en premier cycle, a fait l'objet d'une forte restructuration. L'établissement s'est doté du système d'information AreXis afin de soutenir sa relation avec le monde socio-économique et – on le suppose – développer l'accès des étudiants aux offres de stage. Un cadrage spécifiant durée, période et contractualisation a été défini pour permettre, à tout étudiant qui le souhaite, d'effectuer au moins un stage dans son cursus de premier cycle. Ainsi, 741 étudiants de licence générale ont suivi au moins un stage durant leur cursus (en seconde et/ou troisième année), soit 27,4 % des effectifs avec une représentation très contrastée selon les domaines (100 % en santé pharmacie, 23,3 % en ST, 21 % en ALL, 16 % en SHS et 11,3 % en DEG). Toutefois, l'ambition de ce cadrage est encore timorée et l'établissement ne se fixe pas réellement d'objectifs. Si quelques formations valorisent par des crédits ECTS le stage obligatoire ou optionnel comme une modalité d'apprentissage, pour les autres, ce stage relève encore de l'initiative de l'étudiant et n'est donc pas pris en compte dans son cursus de formation, ni dans le supplément au diplôme comme une expérience supplémentaire. Le supplément au diplôme est d'ailleurs un sujet en friche que l'établissement devra investir pour mieux reconnaître et valoriser l'ensemble des connaissances, des compétences et des expériences développées par les étudiants dans le cadre de leurs cursus de premier cycle.

Les mobilités internationales entrantes (270) et sortantes (310) en premier cycle sont relativement équilibrées. Elles proviennent de 34 pays dont 16 européens, se dirigent vers 43 pays dont 27 européens, et sont majoritairement appuyées par les programmes Erasmus+ Europe (179 entrantes et 230 sortantes) et Erasmus+ hors Europe (47 entrantes et 2 sortantes). La part des mobilités hors programme Erasmus+ est également importante, tout particulièrement pour les mobilités sortantes (44 entrantes et 78 sortantes). Les destinations sont nombreuses et bien adaptées à un besoin de diversité pour répondre aux attentes de tous les étudiants intéressés par une mobilité internationale. Les mobilités en Europe sont fortement dynamisées par la participation de l'Université de Poitiers au réseau européen Coimbra Group depuis 1985, dont elle est le pilote, ainsi que par les accords d'échanges établis de longue date avec l'Université Alexandru Ioan Cuza à Iasi en Roumanie. Le Brexit soulève toutefois des incertitudes sur le devenir des flux avec la Grande-Bretagne (15

mobilités entrantes, 39 mobilités sortantes) et leur substitution éventuelle par d'autres destinations anglophones. Les mobilités hors Europe diffèrent selon leurs origines et leurs destinations. Les mobilités entrantes sont pour moitié soutenues par le programme Erasmus+ hors Europe et elles proviennent majoritairement de la Colombie (20), de la Chine Populaire (16), de la Russie (15) et de la Bosnie Herzégovine (13) ; pays avec lesquels l'établissement a consolidé des coopérations et des accords d'échanges interinstitutionnels. En revanche, les mobilités sortantes se font pour beaucoup hors programme Erasmus+ et sont majoritairement tournées vers les pays anglophones et le continent américain. Les premières destinations sont le Canada (34), la Colombie (10) et les États-Unis (5) avec lesquels l'Université de Poitiers a également établi des partenariats forts.

Sur l'ensemble de l'offre de formation de premier cycle, 23 formations sont habilitées en apprentissage et 21 sont accessibles en contrat de professionnalisation. Toutefois, les contrats d'apprentissage (en 2018-2019, 222 en licence professionnelle et 12 en licence générale) et de professionnalisation (en 2018-2019 : 8 en premier cycle) sont presque exclusivement portés par les licences professionnelles. Seuls 3 parcours de L3 accueillent au total 14 étudiants en alternance, ce qui est très peu. Ce constat devrait questionner l'établissement sur sa politique en matière de ressources propres générées par la formation, sur la contribution de chaque composante aux ressources propres de l'établissement, et sur son modèle de répartition afin d'inciter les composantes à en générer. Il serait particulièrement risqué pour l'établissement que les efforts de quelques composantes permettant de générer des ressources contribuent au financement de l'activité de formation d'une majorité de composantes qui ne s'en préoccuperait pas.

L'Université de Poitiers a voulu mettre en œuvre une politique incitative forte, appuyée par le NCU ELANS, pour favoriser et susciter la diversification des pratiques pédagogiques tout en laissant l'initiative et le choix aux équipes pédagogiques : obligation de consacrer 300 heures sur les 1500 heures de la licence à de « nouvelles » pratiques pédagogiques ; mise à disposition d'un référentiel commun des pratiques pédagogiques possibles ; création d'un modèle économique et d'incitations financières pour les enseignants et les enseignants-chercheurs qui investissent ces (autres) pratiques pédagogiques. Les moyens consacrés à l'appui à la pédagogie ont également été renforcés pour accompagner les initiatives dans les composantes. Si toutes les équipes pédagogiques semblent avoir respecté le cadre général, et malgré quelques avancées par le LANSAD (Langues pour spécialistes d'autres disciplines) notamment, le champ des pratiques numériques et hybrides, et leurs contributions pour renforcer l'apprentissage et améliorer la réussite étudiante restent encore à investir. Le numérique et l'hybridation sont par ailleurs souvent évoqués comme forcés et contraints par la situation sanitaire du moment, et non comme un choix souhaité et pertinent du point de vue pédagogique.

L'expérience étudiante, les conditions de vie et la lutte contre la précarité étudiante (sociale, numérique, etc.) sont trois leviers importants de la réussite en licence. L'Université de Poitiers l'a bien compris et elle s'appuie sur trois dispositifs pour accompagner l'ensemble de ses étudiants : le service culture de la Maison des étudiants offre, en partenariat avec les acteurs locaux notamment, un accès à la culture riche et diversifié, et le pôle ressource et vie étudiante de la Maison des Étudiants contribue à l'amélioration de leurs conditions de vie avec un volet social et la gestion du FSDIE social (Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes). Une commission « Contribution vie étudiante et de campus » CVEC a récemment été mise en place et six axes prioritaires définis par l'établissement pour flécher l'utilisation des fonds CVEC au bénéfice de tous les étudiants et intensifier les actions déjà mises en œuvre : renforcer les actions de prévention/santé ; augmenter le FSDIE associatif et social ; faciliter l'accès au sport ; améliorer les conditions de vie étudiante ; faciliter l'accès à la culture et à la culture scientifique ; améliorer la communication vers les étudiants. Une démarche d'évaluation et d'amélioration de l'ensemble de ces dispositifs reste à mettre en œuvre pour renforcer l'efficacité des actions menées et des fonds publics investis.

Pour soutenir et accompagner l'engagement étudiant sous toutes ses formes, l'Université de Poitiers peut s'appuyer sur deux « outils » complémentaires : la Maison des Étudiants et le Pépité SAFIRE. La Maison des Étudiants a développé plusieurs projets pour inciter les étudiants à devenir acteurs de leur université et de leur territoire : l'accompagnement des porteurs de projets et des associations étudiantes ; la formation des étudiants engagés ; le développement d'actions équitables ; l'animation d'un Bureau de la Vie Étudiante ; etc. Le nombre d'associations accompagnées (65) et le nombre de bénévoles que ces associations représentent (11 939) sont autant de signes de la richesse et de la dynamique d'intégration du milieu associatif local. De son côté, le Pépité SAFIRE sensibilise les étudiants à la démarche entrepreneuriale, attribue le Statut national d'étudiant entrepreneur (SNEE : 76 étudiants en 2018-2019) et propose le D2E (Diplôme Étudiant Entrepreneur : 40 inscrits en 2018-2019) ce qui contribue à diffuser et accompagner l'esprit d'entreprise et l'initiative entrepreneuriale auprès des étudiants.

Sur la question de la reconnaissance et de la valorisation de l'engagement étudiant, en revanche, les compétences et les rôles respectifs de la Maison des Étudiants et du Pépité SAFIRE semblent moins clairement définis voire redondants. La Maison des étudiants propose une Unité d'Enseignement d'Ouverture (UEO) « Développement de projets associatifs » qui n'a pas trouvé son public en 2019 et qui s'est ouverte péniblement en 2020 avec onze inscrits seulement. Ces expériences ne sont pas non plus valorisées, soit dans le supplément au diplôme, soit dans un accompagnement à l'analyse et la valorisation dans le portefeuille d'expérience et

de compétence (PEC), bien qu'un projet d'Open Badge semble se dessiner. De son côté, le Pépité SAFIRE promeut lui aussi l'engagement associatif et propose également des UEO « Engagement associatif » (165 étudiants inscrits) qui valorisent les compétences acquises par les étudiants investis dans des associations partenaires via le PEC et par des crédits ECTS. On ne peut que s'interroger sur la coexistence, la visibilité et la lisibilité de deux dispositifs qui semblent aussi redondants dans leurs missions, qu'opposés dans la reconnaissance qu'ils proposent de l'engagement étudiant et dans l'engouement qu'ils suscitent auprès des étudiants.

Le rapport d'autoévaluation ne fait pas état des statuts d'étudiant engagé et d'étudiant élu, ce qui laisse penser que l'établissement n'a pas (encore) investi ce sujet et donné de cadrage.

## La mesure de la réussite des étudiants et le devenir des diplômés

Le processus de mesure de la réussite des étudiants est en cours d'évolution suite à la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (loi ORE) du 8 mars 2018. Il s'est traduit au niveau de l'établissement par la création du pôle « Formation et Réussite Étudiante », s'appuyant notamment sur l'observatoire de la réussite et de la vie étudiante (OREVE). Si l'établissement présente une démarche volontariste, aux objectifs clairs, les outils ne sont pas totalement mis en place et nécessitent l'adhésion des équipes pédagogiques et administratives.

Les indicateurs sont définis pour l'essentiel, apparaissant dans les données formations pour la promotion 2018-2019. Les critères associés aux licences permettent une analyse de la réussite des étudiants principalement en première année. Le nombre d'étudiants ayant bénéficié d'un accompagnement spécifique est renseigné pour chaque licence, sans pour autant en préciser les modalités (statut particulier, enseignant-référent, contrat pédagogique, OUI-SI) et une analyse globale reste difficile au vu des données très contrastées selon les formations (de 0 % à près de 90 % pour la licence *Musicologie*) sans plus d'information sur le sujet dans le dossier d'autoévaluation. Le taux de réussite des néo-bacheliers traduit des difficultés plus affirmées dans trois mentions de licences : *Administration économique et sociale* (26 %), *Philosophie* (25 %) et *Physique* (28 %). Face à ce constat, une analyse fine de la réussite des étudiants selon leur profil et leur cursus antérieur s'avère cruciale pour construire un dispositif d'information, d'orientation et d'accompagnement adapté. L'analyse sur l'ensemble du cursus est déduite uniquement de la durée moyenne d'obtention du diplôme en nombre de semestres. Ce critère permet de mettre néanmoins en évidence des mentions atypiques : licences *Administration publique* (8 semestres) et *Chimie* (7,8 semestres) pour lesquelles il n'est pas donné d'éléments permettant de comprendre les raisons de ces spécificités ou si les responsables de formation ont pris des mesures au regard des mauvais résultats sur ce critère.

Les taux de réussite des licences professionnelles sont à l'image de ce type de diplôme avec 90 % en moyenne. Quelques mentions se démarquent cependant par un taux de réussite inférieur à 80 % sans pour autant en expliquer les raisons : *Sécurité des biens et des personnes* (77 %), *Intervention sociale : accompagnement social* (77 %, dossier dont les analyses sont très pauvres) et *Commerce et distribution* (78 %). De manière globale à l'établissement, ce type d'analyse n'est pas suffisamment développé dans la démarche de mesure de la réussite des étudiants alors qu'il doit certainement être abordé au sein des conseils de perfectionnement.

Les enquêtes d'insertion professionnelle sont conduites selon une procédure normalisée avec une traçabilité à 30 mois (dispositif national) et 6 mois (démarche propre à l'établissement). Les premières, tout en répondant à la charte fixée par le Ministère, sont élargies à l'ensemble des diplômés du premier cycle (DUT2, licence professionnelle ou Licence 3) et présentent un questionnaire complété par l'établissement. Le processus concernant les enquêtes à 6 mois est en cours d'évolution. Certaines formations disposaient en effet d'informations bien documentées, comme pour certaines licences professionnelles portées par les IUT, pour lesquelles les soutenances de stage ou la remise du diplôme offrent une occasion favorable d'assurer un suivi du devenir des diplômés, mais ces enquêtes étaient très inégalement réalisées selon les formations. La multiplicité des sollicitations (comme par exemple l'enquête supplémentaire réalisée également par les Centres de formation des apprentis - CFA dans le cas des apprentis) permet également à l'établissement de justifier l'évolution des pratiques concernant l'enquête à 6 mois afin de proposer un questionnaire unique répondant à l'ensemble des besoins. Un outil spécifique devait être déployé à l'automne 2020 en ce sens.

L'établissement ne propose pas dans son dossier d'autoévaluation une analyse suffisamment poussée à la fois du taux de réponse aux enquêtes et des résultats de l'insertion professionnelle des diplômés. Quelques indicateurs sont présentés pour chaque formation concernant la promotion 2018-2019 mais ils ne sont pas commentés. Le taux de réponse d'environ 70 % montre une large disparité selon les formations (entre 30 % et 100 %). La licence *Économie et gestion* notamment, dont le nombre de diplômés est le plus important (508), présente un taux de réponse satisfaisant à 67 %. En revanche, certaines formations, notamment des licences professionnelles qui devraient bénéficier d'un suivi a priori plus efficace, mentionnent dans leur fiche des taux de réponse très faibles, à peine supérieur à 30 %, par exemple les mentions *Métiers du notariat* ou encore *Santé, vieillissement et activités physiques adaptées*. Ces taux ne permettent pas une analyse pertinente des

indicateurs d'insertion, bien que les responsables de formation aient pleinement conscience de l'intérêt de la mesure de l'insertion des diplômés.

Après la licence, la poursuite des études est naturellement élevée avec 85 % parmi les répondants. Aucune indication n'est fournie concernant la localisation des masters, alors qu'il aurait été intéressant de connaître la proportion des poursuites d'études en local. Concernant les licences professionnelles, le taux de poursuite d'études est le plus souvent cohérent avec l'objectif d'insertion immédiate après le diplôme (5 % en moyenne parmi les répondants). L'insertion professionnelle de ce type de diplôme est très bonne avec 85 % des répondants en emploi. Les informations concernant le niveau d'emploi, la fonction occupée, le type de contrat et le type d'employeur ne font pas l'objet d'une analyse alors qu'elles sont pourtant disponibles et mises à disposition du grand public car récoltées dans le cadre des enquêtes d'insertion professionnelle à 30 mois et elles font, de plus, l'objet de fiches intégrées au catalogue des formations de l'établissement. Cela pose la question plus générale de l'appropriation des données produites par les services de l'établissement au niveau des formations, des données qui devraient d'ailleurs faire l'objet d'analyse au sein de tous les conseils de perfectionnement.

L'établissement annonce des évolutions devant permettre de mieux prendre en compte la mesure de la réussite étudiante et d'obtenir une participation plus pertinente des diplômés aux enquêtes d'insertion professionnelle à 6 mois. Ces démarches, devant intégrer l'analyse critique des données à l'instar d'une démarche d'autoévaluation des formations, sont à concrétiser rapidement. Actuellement, le taux de réussite et les facteurs de réussite en licence ne peuvent pas être correctement évalués à partir des indicateurs fournis.

## Les dispositifs et moyens fournis aux enseignants et enseignants-chercheurs

Les dispositifs et moyens fournis aux enseignants et enseignants-chercheurs ont connu une progression certaine grâce au succès de l'établissement dans deux appels à projets : l'Initiative D'Excellence en Formations Innovantes PaRé (Parcours Réussite en 2014) et les Nouveaux Coursus à l'Université ELANS (en 2019). L'établissement affiche une politique forte d'appui à la pédagogie en y consacrant des moyens relativement importants au travers des actions conduites par deux services : le centre de ressources d'ingénierie et d'initiatives pédagogiques (CRIIP) et le service numérique intégré au service commun informatique et multimédia (I-Médias), des services dont l'efficacité sera renforcée par l'amélioration de leur pilotage de manière plus concertée. L'expertise d'ingénierie pédagogique apportée par ces services, dans l'approfondissement des compétences pédagogiques d'une part et l'accompagnement à la transformation pédagogique d'autre part doit se poursuivre. Les trois axes que sont le plan de formation annuel sur la pédagogie destiné à l'ensemble des chargés d'enseignement, la formation des doctorants et la formation des nouveaux maîtres de conférences ne sont actuellement pas tous appropriés de la même manière sur le terrain.

Les outils de formation et de transformations pédagogiques développés par le CRIIP sont diversifiés afin d'allier souplesse, réponse aux besoins exprimés et sensibilisation du plus grand nombre de personnels, une richesse parfois méconnue des équipes pédagogiques. Concernant les propositions, on peut citer les *Lunch pédagogiques* (espace de discussion entre pairs), des *journées d'études relatives aux missions des enseignants et enseignants-chercheurs*, les *TICE-Dej* (séances de formation ou d'information à destination de la communauté universitaire sur différents outils tels que « wooclap » ou « webex »), le *Pédagolab* (espace numérique où sont mis à disposition des exemples de pratiques pédagogiques, des tutoriels et des fiches descriptives d'outils ou de logiciels dédiés à une utilisation pour l'enseignement, un système de réservation en ligne de matériels et logiciels à vocation pédagogique), des *webinaires* ou encore la plateforme *MOTIVE*, développée dans le cadre du PIA NCU ELANS, proposant aux étudiants nouvellement arrivés, des modules d'autoformation.

Par ailleurs, les ingénieurs pédagogiques du CRIIP effectuent un travail d'animation et accompagnent, dans les composantes, les différents dispositifs d'innovation pédagogique avec parfois une réflexion sur l'adaptation des locaux. Cependant, le CRIIP ne rencontre pas toujours son public et le recrutement interne d'ingénieurs pédagogiques propres aux composantes invite à deux observations :

- la culture de l'évolution pédagogique et la nécessité de travailler à d'autres formes de pédagogies est bien ancrée dans les équipes pédagogiques et ce, d'autant plus que la mise en place de pratiques pédagogiques différenciées est encouragée par différents modèles de valorisation financière ;
- la gouvernance doit veiller à permettre l'expression et la satisfaction des besoins spécifiques issus du terrain, notamment en articulant les personnels détachés du CRIIP avec ceux des composantes dans une démarche de co-construction dans la recherche d'une pédagogie adaptée.

L'efficacité de ces dispositifs gagnerait sans doute à être enquêtée auprès des publics cibles et analysée afin d'affiner le pilotage des différentes actions.

L'approche par compétences, faisant déjà l'objet d'une large réflexion de l'équipe présidentielle avec l'appui fort du service commun universitaire d'information et d'orientation (SCUIO) et du CRIP lors de la dernière évaluation du Hcéres, n'est pas encore mise en place de manière systématique. Elle doit désormais bénéficier du programme d'investissements d'avenir NCU ELANS pour un déploiement prévu sur dix ans. Il n'y a pas d'injonction sur le sujet et toutes les mentions de licence n'en sont donc pas au même niveau d'appropriation du dispositif. L'établissement développe cependant une politique incitative à l'approche par compétences avec le soutien du CRIP et porte son attention sur trois mentions de licence générale (*STAPS, Économie-Gestion, Sciences du langage*) dont l'actuel travail de réflexion pédagogique autour de la description des activités et des évaluations les plus pertinentes afin de permettre aux étudiants l'acquisition de compétences, devrait conduire à une généralisation de la démarche. L'établissement devra toutefois être vigilant à ce que l'ensemble des équipes soit conscient des enjeux et s'approprie la méthodologie de la transformation en bloc de compétences. Deux années après le lancement officiel du projet NCU ELANS, le périmètre engagé et la réflexion sur la démarche compétences semblent encore bien modestes au regard des ressources obtenues. Pour dynamiser son déploiement, l'établissement pourrait s'appuyer sur la mise en place du Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) dont l'approche par compétences est au cœur de la réforme.

L'implication de l'établissement, dans le déploiement et l'animation du Portefeuille d'Expériences et de Compétences (PEC) pour l'analyse et la valorisation des compétences des étudiants, doit être soulignée. Si le PEC permet de sensibiliser les étudiants à la notion de bilan de compétences acquises au sein de leur cursus en adéquation avec leur projet personnel et professionnel, la déclinaison embryonnaire des contenus des enseignements en blocs de compétences ne permet pas encore d'utiliser le PEC de manière efficiente.

La mise en place d'espaces physiques d'apprentissage permettant le travail collaboratif à distance ou non, en disposant d'accès à divers outils numériques montre également l'engagement de l'établissement dans la transformation des pratiques pédagogiques. Ces espaces sont essentiellement aménagés selon deux axes : l'implantation d'espaces modulables sur tous les sites ou campus de l'université en lien avec le CROUS (salles de travail collaboratif, espace détente) et le réaménagement de salles dédiées aux « nouveaux usages ». L'établissement doit, sur ce point, poursuivre son attachement à un accès égal pour tous les étudiants à ces espaces.

## L'évaluation interne de la qualité de l'offre de formation

Le processus de construction de l'offre de formation s'est déroulé en trois étapes : concertation, cadrage et ajustement. Il a fait l'objet d'une concertation impliquant les assesseurs à la pédagogie ainsi que les scolarités d'une part et de discussions au travers de groupes de travail sur des sujets transversaux d'autre part (RNCP et approche par compétences, contenus des langues et passage de certification, pratiques pédagogiques et pédagogie active, enseignant-référent et contrat pédagogique, préprofessionnalisation vers LP et passerelles L2 vers LP). L'offre de formation proposée par chacune des composantes fut confrontée à la soutenabilité en portant une attention particulière sur le lien avec la recherche, débouchant sur l'attribution d'une enveloppe horaire fonction du taux d'encadrement, du taux de pression et de la présence ou non d'un programme pédagogique national. Le cadrage pédagogique qui en résulte en 2017 impose aux composantes de définir en interne les arbitrages et options à retenir, avec obligation de respecter l'enveloppe d'heures allouée au plus tard pour 2019. La phase d'ajustement a consisté à inviter les composantes ne respectant pas le cadrage à revoir leur offre de formation selon une priorité donnée aux formations stratégiques pour la recherche ou pour un site. Il en a résulté la fermeture de licences professionnelles, principalement dans les IUT, dont les effectifs ou le taux d'emploi ont été jugés insuffisants, des décisions approuvées par les conseils centraux de l'établissement. Si le dimensionnement de l'offre de formation est essentiellement articulé autour de la soutenabilité, de la recherche et du taux de pression de manière à proposer une alternative pour tous les bacheliers candidats de l'académie, d'autres indicateurs devraient sans doute faire l'objet d'une analyse tels que le taux d'abandon, l'adéquation entre le nombre de places ouvertes et les possibilités d'emplois dans les domaines concernés et la capacité à générer des ressources propres au travers d'une alternance sous contrat afin d'impliquer les acteurs socio-économiques dans la construction et l'évolution de l'offre de formation. La volonté légitime de diminuer le nombre d'heures complémentaires dans une logique de composantes ne laisse guère d'espoir de développement de formations dans des filières attractives et en tension avec un redéploiement des moyens cohérent.

La dernière évaluation du Hcéres portait sur cinq champs de formation et l'établissement a pris en compte certaines observations, sur la base des points faibles mentionnés dans les rapports d'évaluation des formations et des points faibles les plus récurrents du rapport d'établissement, pour en faire des éléments de cadrage. La mise en place obligatoire, au sein des mentions de licence, d'un conseil de perfectionnement dont le rôle et la composition sont imposés ; le développement de l'enseignement des langues vivantes ; la généralisation des enseignants référents ; la possibilité pour les étudiants de licence d'effectuer s'ils le souhaitent au moins un stage ; le choix possible en seconde année de suivre un enseignement de préprofessionnalisation destiné à

l'intégration dans une licence professionnelle ; le rappel aux licences professionnelles à leur vocation d'insertion immédiate sont autant d'actions destinées à lever ces points faibles.

Ces actions mériteraient d'être accompagnées d'outils d'analyse destinés à mesurer leur efficacité. Les stages proposés au sein des licences générales sont la plupart du temps facultatifs et sans valorisation en termes de compétences acquises par les étudiants. La valorisation des compétences acquises lors d'un stage ou à défaut, dans le cadre d'un projet, au sein d'une unité transversale devrait être généralisée. Si l'observation concernant la gestion des candidatures post-baccalauréat a conduit l'établissement à une politique d'accueil de tous les candidats de l'académie et au-delà, le taux important d'abandons ou de réorientations en première année ainsi que les taux de réussite dans le cursus licence assez bas sont encore d'actualité. L'appropriation de ces données, par un paramétrage plus judicieux de ParcoursUp, pour un accompagnement plus précis dans un dispositif de réussite adapté à des étudiants en manque de prérequis pourrait être une voie à explorer.

Le dispositif actuel d'accompagnement « OUI-SI » limité aux baccalauréats technologiques et professionnels, sans allongement de la durée des études, donne des résultats mitigés dans la mesure où, malgré le renforcement et l'accompagnement dont ils bénéficient, les étudiants ne parviennent pas à combler leurs lacunes. Au regard des deux années d'expérience concernant la mise en place du dispositif « OUI-SI », l'établissement devrait repréciser son ambition et murir sa politique d'accompagnement vers la réussite aux néo-bacheliers. À cet effet, il pourrait notamment réinterroger l'adéquation entre les publics qu'il cible par le « OUI-SI » et l'objectif du dispositif qu'elle leur propose qui peut relever de la remédiation pédagogique mais aussi d'une réorientation précoce lorsque la difficulté provient d'une mauvaise représentation des contenus de la formation choisie et de ses débouchés. L'année propédeutique ou l'allongement de la première année de licence pourrait être envisagé au sein de certaines formations.

Bien que la mise en place d'un conseil de perfectionnement au niveau des mentions ait été rendue obligatoire par l'établissement avec un cadrage rappelant leur composition et leur rôle, il existe essentiellement au sein des licences professionnelles et parfois avec des missions très réduites, sans faire référence à l'exploitation des évaluations de la formation et des enseignements, ni aux enquêtes du devenir des diplômés. Depuis 2020, l'établissement dispose d'une charte des conseils de perfectionnement avec une fiche type d'indicateurs et d'une grille type de synthèse. En l'absence d'informations précises concernant l'évaluation des enseignements et son appropriation par les conseils de perfectionnement, on peut s'interroger sur la démarche qualité mise en place par les formations. Les grilles de synthèse sont destinées à harmoniser la restitution des conseils de perfectionnement auprès de la CFVU (Commission de la formation et de la vie universitaire), cependant elles pourraient réduire les sujets de réflexion et les échanges au sein de ces conseils dont le seul objectif serait de renseigner ces grilles.

La simple transmission des comptes-rendus des conseils de perfectionnement permettrait sans doute de rendre plus vivants des conseils qui ont déjà du mal à se mettre en place, de s'assurer que ces derniers participent pleinement au pilotage de la formation par une démarche qualité qui doit être présente avec des bilans précis, des axes d'amélioration entrepris ou envisagés, des évolutions pédagogiques bien argumentées. Les professionnels représentatifs du cœur de métier (au niveau du statut comme du rayonnement dans le domaine de compétence) et les étudiants en sont d'ailleurs les principaux intéressés. L'effort de l'établissement devrait surtout résider dans le contrôle de la mise en place et du bon fonctionnement des conseils de perfectionnement, appuyés sur l'exploitation des données fournies par les services internes aux composantes (scolarité entre autres) et par les services communs (OREVE en particulier). L'établissement doit poursuivre ses efforts pour expliquer la différence entre conseil pédagogique et conseil de perfectionnement ainsi que l'intérêt de ce dernier pour la formation.

Les indicateurs de suivi de l'efficacité des formations (évaluation des enseignements et des formations, suivi des diplômés par parcours) sont encore inégalement appropriés et peu analysés. Les arrêtés successifs du 23 avril 2002, du 1<sup>er</sup> août 2011 et du 22 janvier 2014 introduisent l'obligation de mettre en œuvre l'évaluation des formations et des enseignements selon des modalités variées dans le cadre d'une démarche d'autoévaluation désormais amplifiée : les évaluations servent d'appui à l'évolution de l'offre des formations et la position des conseils de perfectionnement, désormais destinataires des résultats des évaluations, est renforcée. L'évaluation des formations reste un sujet sensible au sein de l'établissement qui distingue bien l'évaluation concernant l'organisation des études, piloté par l'observatoire commun de la réussite et de la vie étudiante (OREVE) de celle des enseignements selon des modalités confiées aux composantes et aux équipes pédagogiques. Les modalités de l'évaluation de l'organisation des études visent essentiellement la première année du premier cycle, par un questionnaire envoyé par courriel aux étudiants, dont le taux de réponse faible en licence (de l'ordre de 20 %) rend délicat l'exploitation pour en tirer des généralités sur le degré de satisfaction. Les modalités d'évaluation spécifique aux enseignements sont de la responsabilité des composantes et laissées libres afin que les équipes pédagogiques puissent adapter cette évaluation à leurs contraintes et à leurs besoins. Cependant, le contrôle de l'établissement quant à la mise en œuvre de l'évaluation des enseignements, sous quelque forme que ce soit, ne mesure pas l'efficacité du dispositif contribuant à faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement alors que les taux de retour de ces évaluations sont parfois alarmants, une

évaluation parfois éludée dans les fichiers spécifiques transmis pour les formations. Aussi, si ces évaluations restent une obligation légale, l'intérêt de leurs mises en application pour l'évolution de l'offre de formation vers la qualité n'est pas portée à la connaissance des équipes pédagogiques, expliquant sans doute la timide adhésion et le retard pris par l'établissement dans ce domaine. L'évaluation des enseignements, lorsqu'elle est réalisée, revêt des modalités diverses, loin d'être critiquables et conduit à des analyses pertinentes. Ces modalités mériteraient toutefois d'être plus formalisées afin d'associer le conseil de perfectionnement à ces analyses, au même titre que doit l'être le devenir des étudiants, voire des diplômés pour les années diplômantes. Dans une logique de facilitation, l'établissement pourrait s'appuyer sur les pratiques existantes pour proposer un modèle indicatif de questionnaire afin d'aider à la mise en place de cette évaluation.

L'offre de formation entre le début et la fin du mandat, outre la phase d'ajustement déjà mentionnée, voit le nombre de voies d'accès en premier cycle pour les néo bacheliers passer de 42 dont 19 portails en 2018 à 51 dont 13 portails en septembre 2020. Le nombre de places Parcoursup a baissé de près de 20 % mais permet aux lycéens de l'académie qui souhaitent intégrer l'établissement, d'y trouver une place. Les capacités ont été définies selon les demandes avec des augmentations dans les secteurs en tension et des baisses pertinentes du fait que les listes d'attente sont épuisées dans d'autres secteurs. La détermination de ces capacités permet de prévoir les matériels pédagogiques et l'organisation des stages de manière plus sereine. Ce sont ainsi les filières scientifiques, de santé et la psychologie qui furent concernées par une diminution de capacité par rapport à la demande (près de 70 % de la baisse globale du nombre de places sur Parcoursup). La licence professionnelle mention *Animation et gestion des organisations sportives* a été fermée au profit de l'ouverture d'un DEUST *Animation et gestion des activités physiques et sportives ou culturelles*, suite au point d'attention de la dernière évaluation du Hcéres concernant l'adéquation entre le niveau du diplôme et les contenus dispensés. Les parcours de la filière STAPS sont devenus des mentions. Le parcours *Droit des métiers des vins et spiritueux* placé initialement au sein de la mention *Commerce et distribution* de la licence professionnelle portée par l'IAE de Poitiers est désormais placé au sein d'une nouvelle mention *Activités juridiques : métiers du droit privé* portée par l'UFR Droit et Sciences Sociales. Cette stratégie permet de mettre en valeur les problématiques spécifiques répondant aux besoins de la production d'eau-de-vie et de cognac en traitant de la distillation et en associant des partenaires professionnels spécialisés dans ces productions, un parcours unique sur le plan national. Enfin, l'établissement intègre la réforme des études de santé en proposant 14 licences double mention dont l'une est l'accès santé (L.AS), des mentions proposant autant d'enseignements disciplinaires que d'enseignements de santé et l'introduction de la langue anglaise, permettant ainsi une véritable réorientation aux étudiants ne poursuivant pas dans le domaine de la santé et ce, dans tous les secteurs de formation : Droit, Économie et gestion, LLCER, Lettres, Sciences du langage, STAPS, Chimie, Informatique, Mathématiques, Physiques, Sciences de la terre, Sciences de la vie, Sciences pour l'ingénieur. Toutefois, l'établissement doit être vigilant à ce que ce choix ne démotive pas les étudiants dont le seul projet est d'étudier uniquement en santé, en les obligeant à suivre une autre discipline.

L'établissement considère que sa future offre de formation devrait permettre aux étudiants de disposer d'une palette de licences différenciées parmi celles disciplinaires, bi-disciplinaires, internationales, professionnalisantes et double mentions. La mise en place de portails dans les domaines SHS et DEG semble plus complexe et reste restreinte au niveau disciplinaire, ne permettant pas vraiment à un étudiant de goûter à un certain nombre de disciplines pour se spécialiser progressivement vers l'une d'elles. D'autre part, si la réforme des licences professionnelles devrait permettre à l'établissement de proposer de nouveaux parcours professionnalisants, une réflexion en profondeur est à mener sur l'opportunité de développer ce type de cursus en ciblant les étudiants de seconde année de licence désirant s'insérer au terme de leur cursus de premier cycle. L'absence quasi-totale de véritable portail multidisciplinaire devrait faciliter la création de parcours cœur de métiers rassemblant toutes les exigences attendues d'une licence professionnelle, en particulier l'interaction forte avec le milieu socio-économique par une représentation pertinente dans le conseil de perfectionnement et le développement de l'alternance sous contrat qui constitue un véritable atout pour l'insertion.

L'établissement évoque la mise en place d'un projet ambitieux de « *Learning Analytics* ». Un tel projet qui permettrait de consolider, dans un entrepôt de données unique, l'ensemble des données utiles de caractérisation des formations (profil des étudiants, conditions de réussite, évaluations diverses, devenir des étudiants, aménagement et mesures d'accompagnement), aurait son utilité dans une démarche d'amélioration continue des formations, d'aide à l'orientation et de réussite des étudiants. Toutefois, la description de ce projet dans le dossier d'autoévaluation de l'établissement (« *explorer l'activité de l'étudiant et observer si cette activité est propice aux apprentissages. Il s'agira par exemple d'observer le travail personnel de l'étudiant, la présence en cours, l'emprunt d'ouvrage ou la lecture en ligne, l'utilisation de la bureautique en ligne* ») pose question.

Enfin, l'établissement désire créer un campus santé dans le cadre d'un regroupement Université-CHU relocalisant onze instituts, écoles et centre d'enseignement du CHU pouvant accueillir 5 000 étudiants en médecine, en pharmacie, en orthophonie, en maïeutique et d'autres domaines paramédicaux. Il s'agit d'un projet ambitieux dont les choix effectués dans le cadre de la réforme des études de santé doivent être évalués

et éventuellement adaptés afin de correspondre aux attentes des étudiants et celles des professionnels du secteur de santé.

L'autoévaluation de l'Université de Poitiers s'est déroulée en deux phases. Le dossier d'autoévaluation du premier cycle, piloté par la vice-présidente en charge des formations, a fait l'objet d'une construction collective avec les services centraux, les services communs, les vice-présidents et les directeurs de pôle concernés. Le positionnement des formations dans l'atteinte des objectifs, pour les différents indicateurs, a été évalué par chaque équipe pédagogique en lien avec l'assesseur pédagogique de chaque composante avec des critères d'avancement définis par l'établissement par souci d'homogénéisation. Les indicateurs ont été remplis par le pôle « formation et réussite des étudiants » avec d'éventuels retours de la part des équipes pédagogiques. À la lecture des éléments fournis, il en résulte une cohérence entre les analyses du comité d'expertise du Hcéres et le positionnement de l'établissement sur chacun des six items abordés dans le dossier. Les points forts relevés sont donc sans surprise. D'autres points, cités dans ce rapport, mériteraient plus d'attention dans la finalisation des processus pour embrasser une réelle démarche qualité dans l'évolution et le fonctionnement de l'offre de formation, des processus nécessitant à la fois un cadrage mais également suscitant l'adhésion de tous les acteurs de terrain pour le bien des étudiants.

## Conclusion

### Principaux points forts

- Obtention de financements dans le cadre de projets nationaux (PIA : IDEFI PaRé, NCU ELANS, CODA).
- Politique structurée et volontariste concernant l'information et la communication vis-à-vis de l'enseignement secondaire.
- Politique d'accueil inclusive pour tous les néo-bacheliers et les publics à besoin spécifique.
- Cadrage au niveau de l'établissement de l'offre de formation.
- Dispositif attractif de préprofessionnalisation conduisant aux métiers de l'éducation.
- Politique cohérente et lisible dans la mise en place de la réforme des études de santé.
- Diversité des dispositifs et des actions en faveur de la vie étudiante.
- Politique d'incitation et moyens pour accompagner les enseignants dans l'innovation pédagogique.
- Offre de mobilité internationale diversifiée et large.

### Principaux points faibles

- Déploiement et organisation du dispositif « OUI-SI » perfectible.
- Démarche d'amélioration continue qui demande à être renforcée.
- Conseils de perfectionnement non systématiques et souvent peu efficaces.
- Faible reconnaissance de l'engagement étudiant dans son ensemble.
- Manque d'ambition dans la politique de valorisation des stages.
- Appropriation contrastée des évolutions souhaitées par l'établissement (approche compétences, transformation pédagogique, etc.).
- Dispositif de préprofessionnalisation conduisant à une insertion professionnelle à bac+3 à repenser.

### Recommandations

Le paramétrage de Parcoursup mériterait certainement d'être affiné de manière à mieux prendre en compte les cursus du secondaire et donc la capacité des candidats à intégrer les différentes filières proposées, en particulier depuis la réforme du baccalauréat général dont le choix des spécialités conditionne la réussite des futurs étudiants selon la filière choisie. L'algorithme de classement proposé au sein de Parcoursup ne doit pas être vu comme une sélection, l'établissement conduisant d'ailleurs une politique inclusive d'acceptation de



tous les candidats désirant poursuivre ses études, mais comme un véritable outil destiné à accompagner les étudiants qui en ont besoin et de la bonne manière. À cet effet, le dispositif « OUI-SI » doit faire l'objet d'une profonde réflexion sur son organisation et sa cible ne doit pas être limitée aux bacheliers technologiques ou professionnels. Il doit également faire l'objet d'évaluations régulières et d'analyses afin de mieux cerner les besoins et mettre en œuvre un accompagnement adapté, dans les contenus et le rythme, à la réussite d'étudiants en difficulté qui doit concerner toutes les filières.

L'établissement doit être sensibilisé à la nécessité d'une généralisation rapide de l'approche compétences dès la première année du cycle licence depuis la description des contenus dispensés jusqu'à l'évaluation pour une diplomation par compétences acquises. Cette approche devrait intégrer plus facilement la valorisation de compétences transversales acquises au travers de l'engagement des étudiants et la réalisation d'un stage dans le domaine étudié qui doit constituer une véritable plus-value. Elle doit déclencher la généralisation de la démarche e-portfolio pour accompagner l'étudiant tout au long de son cursus universitaire, ainsi qu'alimenter son supplément au diplôme, ce dernier n'étant pas actuellement mis en place. Enfin, elle devrait permettre aux licences professionnelles d'être considérées comme un parcours professionnalisant de la licence générale, nécessitant les prérequis validés par l'obtention d'un niveau 5 pour acquérir en une année, les exigences liées à une insertion professionnelle réussie, à savoir compétences cœur de métiers, encadrement de proximité dans une formation en adéquation avec les besoins du monde socio-économique (le plus souvent démontrés par un fonctionnement en alternance sous contrat) et répondant aux critères qualité Qualiopi.

L'établissement devrait conforter le conseil de perfectionnement comme un véritable organe de pilotage au sein des formations. L'analyse des données fournies par l'établissement doit conduire à des bilans annuels précis. La proposition d'évolution des contenus et des axes d'amélioration, au regard des résultats d'évaluation des enseignements et du devenir des diplômés dont les taux de réponse, est à améliorer. Les comptes-rendus de ce conseil, permettant d'alimenter un certain nombre d'indicateurs renseignés par tous les acteurs de la formation, dont les étudiants et des professionnels représentatifs du cœur de métier, devraient faire l'objet d'une attention de la part des conseils centraux afin d'associer pleinement cet organe dans la démarche qualité de l'offre de formation, légitimant ainsi son rôle.

L'établissement doit poursuivre sa politique d'information et d'incitation vers les équipes pédagogiques afin de susciter leur adhésion à sa volonté de développer la transformation pédagogique, en utilisant les moyens mis à disposition par les services centraux dédiés.

### Points d'attention

Outre les recommandations formulées précédemment, l'établissement doit se saisir des points suivants, les exemples choisis pour étayer les propos n'étant pas exhaustifs :

- L'évaluation des enseignements par les étudiants n'est pas toujours réalisée de manière adaptée afin d'obtenir le taux de réponse nécessaire à une analyse pertinente. Plusieurs formations présentent en effet un taux très bas, aussi bien en licence générale (*Informatique : 17 %, Administration économique et sociale : 23 %, Physique : 25 % par exemple*) qu'en licence professionnelle (*Commerce et distribution : 3 %, Santé, vieillissement et activités physiques adaptées : 5 %, Intervention sociale : accompagnement social : 10 %, Métiers de l'informatique : conception développement et tests de logiciels : 19 % par exemple*). Le questionnaire utilisé semble parfois long et difficile à exploiter, un format qui mériterait sans doute une réflexion pour cibler une meilleure lisibilité. Cette évaluation est parfois confondue avec l'évaluation de la formation, centralisée au niveau de l'établissement. Le taux de réponse à l'évaluation des enseignements semble être plus favorable en deuxième et troisième année du cursus licence. Cependant, l'accompagnement en première année mériterait d'être aussi évalué par ses bénéficiaires, pour mieux en comprendre les bienfaits et les limites, sur la réussite ou l'échec des étudiants. Si cette évaluation est laissée à l'appréciation des composantes, l'établissement devrait s'assurer de l'efficacité du ou des dispositifs en place et au besoin, proposer des mesures d'accompagnement à la mise en place de cette évaluation au travers des services centraux dédiés et par le partage des pratiques.
- Le taux de réussite dans le cycle licence interroge sur la démarche d'amélioration continue mise en place afin de connaître son public, ses points de fragilité, définir les mesures d'accompagnement adaptées ou encore concevoir une information sur l'orientation, en phase avec la réalité du terrain. Si la corrélation entre le profil étudiant et la diplomation s'effectue plus volontiers en dernière année de cursus, il n'y a pas d'analyse globale du baccalauréat jusqu'à la diplomation. Le taux de réussite actuel, particulièrement bas en première année de licence, comme par exemple les mentions *Administration économique et sociale, Philosophie* ou encore *Physique* affichant un taux inférieur à 40 %, appelle en effet à la réflexion.

- Le *taux de diplomation* dans les différents cursus, à savoir le nombre de diplômés en trois ans et en quatre ans par rapport au vivier initial de première année, est un indicateur rarement commenté. Et pourtant, il donne des informations importantes sur l'adéquation des profils étudiants aux exigences de la formation, avec parfois une « sélection naturelle » importante à l'image des mentions de licence *Informatique* (une quarantaine de diplômés sur plus de 250 étudiants dans le cursus) ou *Physique* (une vingtaine de diplômés sur une centaine d'étudiants dans le cursus) par exemple. Les licences professionnelles n'échappent pas non plus à ce constat avec des taux inférieurs à 80 %, plutôt inhabituels pour ce type de formation, telles les mentions *Sécurité des biens et des personnes*, *Intervention sociale : accompagnement social* et *Commerce et distribution* par exemple. Les commentaires apportés par certaines licences permettent d'expliquer ces faibles taux (défaut d'orientation initiale et réorientation vers d'autres cursus universitaires concernant la mention *Administration économique et sociale*, déni de l'existence de plusieurs disciplines connexes au sport concernant la mention *STAPS*). Cette démarche devrait être systématique dans le cadre d'un suivi de qualité pour la mise en œuvre d'actions correctives. Elle pourrait aussi déboucher sur l'affichage de statistiques de réussite reflétant l'adéquation entre le profil étudiant et la filière choisie, avec et sans accompagnement, à l'instar de certaines formations comme la licence *Informatique* avant la réforme du baccalauréat général.
- Une attention particulière doit être portée à l'*équilibre des équipes pédagogiques* constituant les licences professionnelles, qui reposent parfois sur des heures d'enseignement majoritairement dispensées par des intervenants extérieurs. Cela questionne quant au caractère universitaire des six formations concernées. A *contrario*, les enseignements dispensés par des professionnels dans le cœur de métier, apparaissent parfois trop peu nombreux, à l'instar des mentions *Métiers de l'industrie : conception et processus de mise en forme des matériaux*, *Métiers de l'énergétique*, de *l'environnement et du génie climatique* et *Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement*.
- Les *taux d'emploi* de certaines licences professionnelles mentionnés pour l'année 2018-2019 ne précisent ni les périodes d'enquêtes, ni les taux de réponse. Lorsque les taux d'emploi sont faibles, ils ne font pas l'objet de commentaires (*Métiers du décisionnel et de la statistique* avec 44 %, *Métiers du notariat* avec 30 %, *Chimie analytique, contrôle, qualité, environnement* avec 26 %, *Métiers de l'industrie : mécatronique, robotique* avec 47 %, *Métiers de protection et de la gestion de l'environnement* avec 34 %, *Santé, vieillissement et activités physiques adaptées* avec 10 %). On s'étonne que la mention *Métiers de l'industrie : conception et processus de mise en forme des matériaux* affiche un taux d'emploi de près de 160 %. On peut regretter qu'il n'y ait pas davantage d'analyse de la part de l'établissement sur les données produites. Cela pose alors la question de l'insertion à bac+3 dans certains domaines et du taux de réponses aux enquêtes afin d'obtenir des données exploitables. La mesure de l'insertion professionnelle et l'exploitation des résultats par les équipes pédagogiques sont des axes d'effort dont l'établissement devrait se saisir.
- Les équipes pédagogiques ne se sont pas encore appropriées la notion de *contrat pédagogique* telle que définie dans l'Arrêté Licence du 30 juillet 2018. L'articulation des différents dispositifs d'accompagnement, déjà formalisés ou non, pourrait être envisagée par l'établissement pour proposer à chaque étudiant un contrat pédagogique complet et cohérent.

## Observations de l'établissement

Présidence - Cabinet  
N°/Réf. : 21-64 VL/NP/AG  
Tél. : 33 (0)5 49 45 30 33

Poitiers, le 13 avril 2021,

La Présidente de l'Université de  
Poitiers

À

Monsieur le président de l'Hcéres,  
Madame la directrice du  
département d'évaluation des  
formations

Monsieur le président de l'Hcéres,  
Madame la directrice du département d'évaluation des formations,

Je vous informe par ce courrier que notre établissement ne souhaite pas formuler d'observations sur le rapport d'évaluation relatif au bilan de la mise en œuvre de l'offre de formation de 1er cycle établi par les experts de l'Hcéres, reçu en date du 17 mars 2021.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, madame la directrice, l'expression de ma considération distinguée.

Virginie LAVAL



Présidente de l'Université de Poitiers

Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)